

Ordonnance de l'Office fédéral de la communication sur les installations de télécommunication

Modification du 2 mai 2007

*L'Office fédéral de la communication
arrête:*

I

L'annexe 2 de l'ordonnance du 14 juin 2002 de l'Office fédéral de la communication sur les installations de télécommunication¹ est modifiée conformément au texte ci-joint.

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} juin 2007.

2 mai 2007

Office fédéral de la communication:
Martin Dumermuth

¹ RS 784.101.21

Annexe 2
(art. 1, al. 2)

Interfaces prescrites selon l'art. 3, al. 1, OIT

No	Titre du document	Edition
...		
RIR0302	Faisceaux hertziens point à point	6
...		
RIR1009	Microphones sans fil (SRD)	5
...		